

# A la recherche d'un développement durable : La XIIIème conférence C.I.T.E.S. de Bangkok

Pierre Channoy

Afin de faire le point sur l'évolution de la démographie des espèces menacées de par le monde, la Convention de Washington a prévu des réunions de mise à jour des listes d'animaux protégés. C'est dans ce cadre que se sont réunis à Bangkok (Thaïlande) du 3 au 14 octobre 1 200 participants représentant 154 Etats et de nombreuses organisations non-gouvernementales. Les participants ont eu à se poser la question de savoir quelles sont les espèces de faune et de flore les plus menacées et celles dont les effectifs permettent au contraire un reclassement parmi les espèces communes.

D'après le Secrétaire général de la C.I.T.E.S. Monsieur Willem Wijnstekers « La conférence de Bangkok a dégagé des solutions pour répondre aux différents besoins de plusieurs espèces qui sont soit en danger soit le seraient devenues par le maintien de leur commercialisation ». Le Secrétaire générale ajoute également que ces solutions doivent garder comme soucis d'allier protection de la diversité biologique et développement local ainsi qu'économies nationales des différents Etats.

Un grand débat a eu lieu autour de la question de la relance de la commercialisation de l'ivoire des éléphants certains pays désirant une réouverture restreinte à l'ivoire issu des éléphants domestiques. Une solution de compromis s'est dégagée autour de la possibilité offerte à la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud de pouvoir liquider leur stock d'ivoire dont le recensement doit être communiqué au secrétariat C.I.T.E.S. pour 2005 avant commercialisation en 2006.

Pour ce qui concerne nos activités, il est à noter que certaines espèces d'oiseaux vont changer de statut. Ainsi, alors que l'*Agapornis Roseicollis* quitte les annexes de la Convention, deux autres perroquets entrent dans l'annexe I. Il s'agit du cacatoès soufré (*Cacatua sulphurea*) et de l'amazone de Finsch (*Amazona finschii*). Ces changements seront effectifs 90 jours après la décision soit à partir du 15 janvier 2005.

Le cacatoès soufré est considéré mondialement en situation critique d'extinction. L'U.I.C.N. (Union for Conservation of Nature and Natural resources – World Conservation Union) estime que sa population a diminué de 80% en 30 ans au point de passer aujourd'hui en dessous de la barre des 10 000 individus. Son inscription en annexe I a été demandée par l'Indonésie son pays d'origine qui espère ainsi mieux lutter contre le commerce illégal. L'U.I.C.N. attire l'attention des participants à la conférence sur les risques de confusion de cette espèce avec la sous-espèce *Eleonora* du *cacatua galerita* (cacatoès moyen huppe jaune). L'organisation demande donc la plus grande vigilance de la part des autorités chargées d'appliquer la Convention.

Le second perroquet est l'amazone de Finsch tout particulièrement menacée au Mexique où ses effectifs sont estimés entre 7 000 et 10 000 individus. Deux phénomènes semblent se conjuguer pour favoriser ce déclin : il s'agit d'une part le commerce illégal national et international des animaux de compagnie et d'autre part la perte progressive de leur habitat naturel. La proposition de transférer à l'annexe I vient du Mexique lui-même qui espère ainsi justifier nationalement d'une augmentation des sanctions pénales à l'encontre des trafiquants.

A signaler que le statut d'un autre oiseau était discuté au cours de cette conférence. Les Etats-Unis et le Mexique avaient proposé à l'inscription en annexe II de la Convention de Washington le *Cardinalidae passerina ciris* dont la population est estimée à 3,6 millions d'individus. Cette demande avait pour motivation la perte inexorable de l'habitat ainsi que le parasitisme des nids. La conférence de Bangkok n'a cependant pas validé cette proposition du moins dans l'attente de nouveaux éléments probants de la part des pays demandeurs.

La prochaine conférence ayant pouvoir pour modifier les annexes est prévue pour l'année 2007 et sera organisée en Hollande. Pour ce qui est des répercussions concrètes sur l'éleveur amateur français, nous attirons l'attention de nos membres sur l'importance pour ceux détenant des amazones de Finsch et des cacatoès soufrés de passer le Certificat de capacité des espèces non domestiques. En effet, malgré les arrêtés d'août dernier, la détention de ces deux espèces nécessitera cette autorisation préalable car n'oublions pas que le droit international primera sur notre droit interne. Il est donc fortement recommandé aux personnes concernées de prendre contact le plus rapidement possible avec les DDSV territorialement compétentes.



[Présentation](#) / [Organigramme](#) / [Fédérations](#) / [Articles](#) / [Bibliothèque](#) / [Petites-annonces](#) / [Formulaires utiles](#) /

[Manifestations](#) / [Adhésion](#) / [Liens](#) / [Contacter](#)